

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIME POUR**  
**LE FINANCEMENT DE L'AUDIT LOGEMENT**

*Le présent formulaire concrétise la possibilité de solliciter une prime pour le financement d'un audit logement telle que définie dans le règlement communal du 08 février 2023 relatif à l'octroi d'une prime destinée à financer l'audit d'un logement.*

Je soussigné(e) ..... né(e) le .....

domicilé(e) à :

Rue et N° .....

Code postal et Village .....

Téléphone : .....

Adresse mail : .....

sollicite la prime en vue de bénéficier de la réalisation d'un audit logement pour une habitation située à l'adresse :

Rue et N° .....

Code postal et Village .....

Afin de prouver la catégorie de revenus dans laquelle je me situe :

- j'accepte de fournir mon dernier Avertissement-Extrait de Rôle (AER) ;
- je n'accepte pas de fournir mon dernier Avertissement-Extrait de Rôle (AER).

Je joins à la présente les justificatifs suivants :

- une copie de mon dernier Avertissement - Extrait de Rôle (AER) ;
- une preuve du droit sur le logement ;
- une composition de ménage.

Pour les ménages dont les revenus annuels sont inférieurs à 34.900 € (voir méthode de calcul en annexe), je m'engage à :

- Présenter les documents demandés (à titre d'exemple et de façon non exhaustives : les plans à titre informatif, les documents de propriété officiels, permis de bâtir, d'urbanisme, les factures relatives aux travaux d'isolation ou économie d'énergie du bâtiment, les attestations d'architecte, les photos des travaux d'isolation, ...) ;
- Donner suite sans délai aux propositions de dates qui lui seront envoyées pour la réalisation de l'audit ;
- Réaliser des travaux de performance énergétique dans un délai raisonnable (maximum 7 ans)

Pour les ménages dont les revenus annuels sont compris entre à 34.900,01 et 104.400 € (voir méthode de calcul en annexe) et pour ceux qui n'acceptent pas de fournir leur dernier AER, je m'engage à :

- Verser la caution qui me sera demandée (250,00 €).
- Présenter les documents demandés (à titre d'exemple et de façon non exhaustives : les plans à titre informatif, les documents de propriété officiels, permis de bâtir, d'urbanisme, les factures relatives aux travaux d'isolation ou économie d'énergie du bâtiment, les attestations d'architecte, les photos des travaux d'isolation, ...) ;
- Donner suite sans délai aux propositions de dates qui lui seront envoyées pour la réalisation et le suivi de l'audit ;
- Faire réaliser et terminer, avant le **30 septembre 2025**, les travaux recommandés dans l'audit qui concernent :
  - Soit le passage à un label PEB supérieur ;
  - Soit le 1er bouquet énergétique recommandé.
- Prévenir la Ville lorsque les travaux pour le 1<sup>er</sup> bouquet défini par l'auditeur ou permettant d'atteindre un label PEB supérieur sont terminés.
- Etre disponible et communiquer les informations nécessaires pour permettre à l'auditeur de réaliser le rapport de suivi de travaux.

### Déclaration sur l'honneur

En signant ce document, je reconnais avoir pris connaissance du règlement communal de la Ville de Gembloux relatif à l'octroi d'une prime destinée à financer l'audit d'un logement.

Je marque mon accord pour une communication de mon adresse mail et de mon numéro de téléphone au soumissionnaire sélectionné par la Ville afin que celui-ci puisse me contacter pour la réalisation de l'audit.

Après vérifications des informations fournies, je serai contacté(e) par un auditeur pour prendre rendez-vous et initier la démarche d'audit logement.

Fait à : ..... Le .....

Signature

*Protection des données à caractère personnel : Les données vous concernant sont traitées par la Ville de Gembloux afin de répondre à votre demande de prime. Elles font également l'objet d'un traitement à des fins statistiques, duquel aucune donnée identifiable ne ressort. Aucune donnée n'est partagée avec des tiers à l'exception de celles que vous avez acceptées de partager. Elles sont conservées pour une durée de 5 ans dans le logiciel de gestion à partir de la date d'introduction de votre demande. La commune est cependant tenue d'archiver les pièces justificatives durant une période de 30 ans, mais dont l'accès est strictement limité. Vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification de vos données en envoyant un mail à [dpo@gembloux.be](mailto:dpo@gembloux.be) ou en adressant un courrier à l'administration à l'adresse Parc d'Epinal, 2 à 5030 Gembloux.*

---

RESERVE A L'ADMINISTRATION

DATE DE RECEPTION : .....

DOSSIER COMPLET :  OUI /  NON

N° DE

DOSSIER: .....

AGENT TRAITANT : .....

CDU :

1.824.11

SEANCE COLLEGE COMMUNAL : .....

## Annexe 2 : Catégorie de revenu : méthode de calcul<sup>1</sup>

Celui-ci se calcule en partant des revenus globalement imposables du ménage qui est repris sur l'avertissement-extrait de rôle de l'année précédant la demande.

Comment calculer votre revenu de référence :

1. déterminez les personnes composant votre ménage à la date de votre demande
2. retirez vos ascendants, descendants et collatéraux jusqu'au 2ème degré (frères/sœurs)
3. des autres personnes composant le ménage, additionnez les revenus imposables globalement de l'avant dernière année complète précédant la date du plus récent enregistrement du rapport d'audit ou du rapport de suivi de travaux.
4. une fois le total obtenu, déduisez 5000 euros par
  1. enfant à charge :
    - enfant pour lequel des allocations familiales sont attribuées à un membre du ménage
    - enfant hébergé à titre égalitaire par vous ou un membre du ménage
  2. membre du ménage reconnu en situation de handicap
  3. personne reconnue en situation de handicap en cours de domiciliation dans votre logement et avec laquelle vous ou un membre du ménage dispose d'un lien de parenté allant jusqu'au 3ème degré
  4. enfant à charge reconnu en situation de handicap
  5. enfant pour lequel des allocations familiales d'orphelin sont perçues par vous ou un membre du ménage
  6. enfant à naître : enfant conçu depuis au moins 90 jours à la date du rapport d'audit ou du rapport de suivi de travaux
  7. votre parent jusqu'au 3ème degré, domicilié ou en cours de domiciliation dans votre logement à condition que ce parent ait au moins 60 ans
  8. toute personne de plus de 60 ans domiciliée ou en cours de domiciliation dans votre logement à condition qu'elle vive ou ait vécu habituellement avec un de vos parents jusqu'au 3ème degré.
5. le montant ainsi obtenu doit être reporté dans le tableau ci-dessous :

Revenu de référence du ménage	Catégorie de revenus
inférieur ou égal à 24 600euros	R1
supérieur ou égal à 24 600,01 et inférieur ou égal à 34 900 euros	R2
supérieur ou égal à 34 900,01 et inférieur ou égal à 46 200 euros	R3
supérieur ou égal à 46 200,01 et inférieur ou égal à 104 400 euros	R4
supérieur à 104 400 euros	R5

### Exemple :

- Vous introduisez votre demande en 2023
- Vous regardez le montant de vos revenus globalement imposables tel qu'indiqué sur l'avertissement-extrait de rôle de 2022 (qui concernent les revenus de 2021)
- Si vous avez 2 enfants à charge, vous retirez 2 fois 5.000 euros soit 10.000 euros
- Vous avez votre revenu de référence.

---

<sup>1</sup> Arrêté du Gouvernement wallon du 4 février 2019 instaurant un régime de primes pour la réalisation d'un audit, de ses rapports de suivi des travaux et des investissements économiseurs d'énergie et de rénovation d'un logement, tel que modifié ;

### **Annexe 3 : Procédure pour ouvrir un dossier auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations**

Avant tout versement, vous devrez ouvrir un dossier à la Caisse des Dépôts et Consignations en vous connectant à MyMinFin > Applications > e-DEPO (<http://eservices.minfin.fgov.be/edepo>). Là vous devrez obligatoirement remplir le plus précisément possible les champs dans l'application e-DEPO. Dans le cas contraire, la demande ne pourra pas être traitée.

Voici quelques informations utiles pour remplir le formulaire en ligne :

#### **1. Caution**

Montant de la caution : voir article 3 du règlement en vue de l'obtention du préfinancement de l'audit logement

Votre référence : votre nom

Breve description de l'objet de la caution : Préfinancement audit (POLLEC 2021)

#### **2. Bénéficiaire**

BCE : 0216.697.505

Nom de la société : Ville de Gembloux

Rue : Parc d'Epinal N° : 2

Code postal : 5030 Ville : GEMBLOUX Pays : Belgique

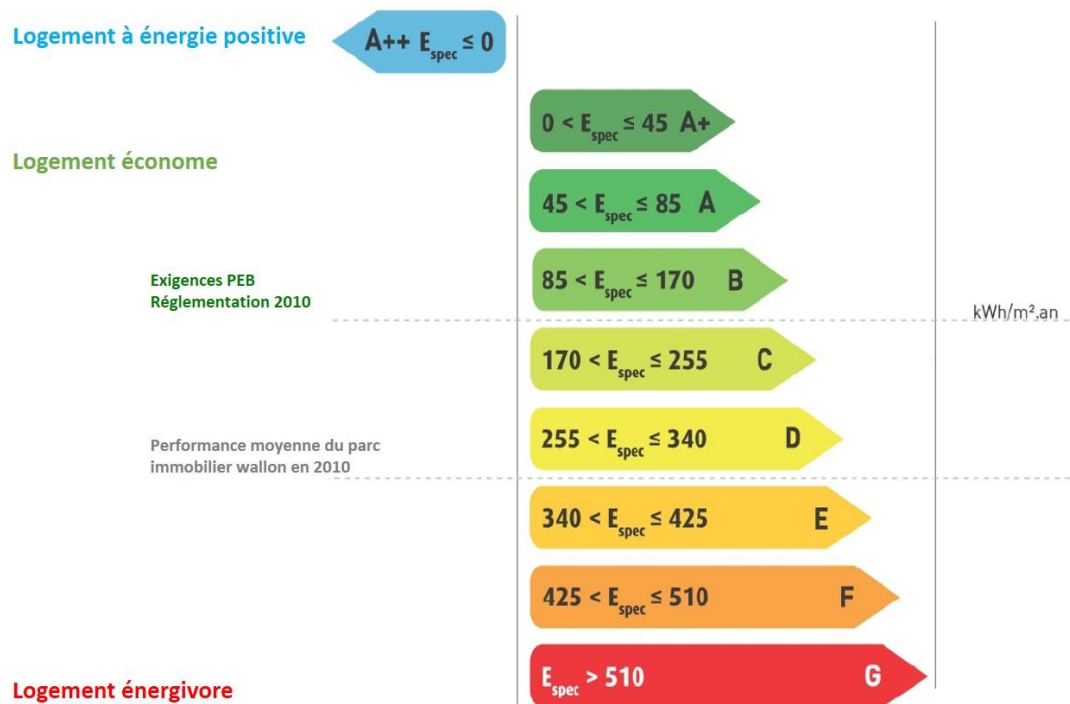
Adresse mail pour le suivi du dossier : energie@gembloux.be

Versez ensuite le montant de la caution, en respectant les instructions de paiement immédiatement reçues dans l'application (traitement de création d'un dossier largement raccourci). Ce versement doit se faire par virement bancaire en une fois (pas de paiement partiel), sur le compte indiqué et avec la bonne communication structurée. L'application e-DEPO va vérifier que le montant et la communication structurée correspondent parfaitement à ce qui est attendu. Si ce n'est pas le cas, le paiement sera automatiquement refusé et l'argent sera reversé sur votre compte. L'application considérera alors que le versement n'a pas été effectué.

Après réception du formulaire et du montant relatifs au cautionnement en espèce, la Caisse des Dépôts et Consignations vous enverra par mail un « acte de caution » avec copie à la Ville dans un délai de cinq jours ouvrables.

Sur base de la décision du Collège communal, le cautionnement sera libéré une fois que des travaux énergétiques auront été réalisés (travaux permettant d'atteindre un label PEB supérieur, ou travaux du 1er bouquet de travaux énergétiques recommandés dans l'audit). Ces derniers seront vérifiés sur base du rapport de suivi des travaux réalisé et remis par l'auditeur ayant réalisé l'audit logement.

## Annexe 4 : Label qu'un logement peut atteindre



Classe énergétique (label) et consommation spécifique d'énergie primaire associée ( $E_{spec}$  en kWh/m<sup>2</sup>.an)